



SAINT AVE, le 9 août 2022

Communiqué de presse

« ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE AU BARRAGE DE MANÉ ER VERN SUR LE BLAVET, COMMUNE DE LANGUIDIC »

« Seules sont perdues les batailles qu'on ne livre pas ».

Les quatre AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Blavet) du Pays de Lorient, de Baud, de Melrand et du Pays de Pontivy, accompagnées par la Fédération Départementale du Morbihan, ont été informées le 20 juillet en suivi d'une demande d'information par la DDTM 56 que **le dernier projet** (le dossier initial en 2016 en prévoyait quatre) **lié à la construction d'une centrale hydroélectrique au barrage de Mané Er Vern sur la rive gauche du BLAVET sur la commune de Languidic est abandonné par décision de la SEM XSEA d'interrompre la procédure d'autorisation environnementale.**
Nous nous félicitons de cette sage décision.

Avant de rappeler la genèse de ce dossier nous tenons à remercier tous ceux qui se sont impliqués à nos côtés (où de leur côté) pour dénoncer son absurdité et ont ainsi participé à convaincre du peu d'intérêt qu'elle représentait en matière de production électrique et surtout des conséquences qu'elle pourrait encore plus faire encourir aux espèces représentatives de la riche biodiversité de ce fleuve tel le saumon, l'alose et la lamproie marine :

- L'ensemble des collectivités piscicoles du Morbihan et plus localement l'aappma du Pays de Lorient, l'aappma La Truite Baudaise, l'aappma La Gaule Melrandaise et l'aappma du Pays de Pontivy,
- La Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- Le Collectif Blavet 2050,
- Plusieurs associations environnementales,
- Les 1700 signataires de la pétition réalisée en son temps « NON A LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES CENTRALES HYDROELECTRIQUES » sur LE BLAVET,
- Nos adhérents associatifs pour le soutien aux actions mises en place à proximité des sites,
- Bien d'autres intervenants encore, dont certains élus locaux, élus d'agglomérations, élus départementaux et élus régionaux en responsabilité ou l'ayant été, qui ici et là et chacun à leur manière ont pris fait et cause pour éviter des engagements risqués sur le long terme,
- A la presse locale et régionale qui a largement rapporté dans les colonnes de ses quotidiens les arguments que nous avons déployés pour éviter les réalisations projetées par la société Lanergie 1 filiale de la SEM XSEA.

Genèse des projets :

- Décembre 2015 : nous apprenons que la SEM XSEA envisage la création et l'exploitation de 4 nouvelles centrales hydroélectriques sur le Blavet aval sur les barrages de Lochrist, de Quelennec (Inzinzac-Lochrist), de Mané Er Vern (Languidic) et de Minazen (Quistinic).
- Celle de Lochrist sur la commune d'Inzinzac-Lochrist sera vite enterrée à la demande de sa municipalité. On se demande d'ailleurs comment un tel projet avait pu être envisagé car jouxtant « un stade d'eau vive » ayant un impératif de besoin d'eau courante pour fonctionner.
- En avril 2016 un appel d'offres de la CRE (Commission Nationale de l'Energie) visant à développer la petite hydroélectricité est publié.

- En juillet 2016 Lanergie 1 filiale de la SEM XSEA présente à cet appel à projet ses projets pour Quelennec, Mané Er Vern et Minazen et adresse au Préfet du Morbihan « le dossier de pré-cadrage environnemental » de chacun d'entre eux.
- Le 27 avril 2017 le ministère de l'énergie, sous la signature de Mme Ségolène Royal, publie la liste des lauréats dont les trois précités font partie.
- Après avoir pris connaissance de chacun des dossiers, considérant qu'ils ont plus d'impacts négatifs que positifs et qu'ils n'ont pas pris en compte l'ensemble des éléments ou que certains d'entre eux sont erronés, les collectivités piscicoles décident de se mobiliser sur les trois dossiers. Elles précisent qu'elles mettront tout en œuvre afin qu'aucun des projets n'aboutissent.
- Un grand nombre d'actions seront mises en place et des rencontres et d'échanges avec des élus et des personnalités auront lieu lors des années 2018 et 2019.
- Fin 2019 nous sommes heureux d'apprendre que le projet « Quelennec » sur la commune d'Inzinzac-Lochrist également est abandonné. Nos remerciements – ils sauront se reconnaître – à ceux avec nous en avons débattu et qui l'ont obtenu.
- Celui de « Minazen », bien mal ficelé comme l'avons constaté dès le départ dans sa conception rive droite sur la commune de Quistinic qui en sus faisait manifestement prendre des risques à la structure de la route d'immédiate proximité, ne faisait plus partie de l'urgence à réaliser (plus clairement dit : abandonné sans l'affirmer publiquement).
- En août 2020 celui de « Mané Er Vern » arrivera à enquête publique sur la période du 25 août au 15 septembre.
- Dès le 30 août 2020 nous mobilisons les citoyens et les pêcheurs par des actions sur site avec des explications détaillées de nos analyses des conséquences qu'aurait cette réalisation et propositions à signature des pétitions (remises par la suite à madame la commissaire enquêtrice)
- Le 14 septembre 2020, les aappma, la fédération départementale des pêcheurs et l'union des fédérations de pêche du bassin Loire Bretagne remettaient à madame la commissaire enquêtrice leur conclusion respective d'opposition à ce projet en pointant principalement :
 - . Une production d'intérêt négligeable, surestimée et hyper subventionnée,
 - . L'extraordinaire rentabilité affichée, une affirmation qui questionne sur le but recherché
 - . La non prise en compte du réchauffement climatique et son impact sur l'eau disponible
 - . Une réalisation confortant l'actuelle gestion du Blavet et ses aspects négatifs
 - . Les impacts pour les poissons migrateurs et la responsabilité liée à leur sauvegarde
 - . Une carence de l'évaluation environnementale
- Sous la signature de son délégué départemental EAU & RIVIERES de BRETAGNE concluait à l'issue de sa déposition à un avis défavorable à ce projet et recommandait également l'ouverture d'un débat sur l'avenir de la voie d'eau du Blavet.
- Le 15 octobre 2020 la commissaire enquêtrice transmettait au préfet du Morbihan son rapport de 93 pages (sans les annexes) par un avis favorable assorti de quelques demandes de précisions souhaitables...
- En suivi nous remobilisons certains élus que l'on sait sensible à la défense de la biodiversité et leur demandons d'intervenir afin de remettre le dossier à plat en demandant une nouvelle étude sur les bénéfices réels à tirer d'une telle réalisation au regard des incertitudes sur les débits d'eau à tendance baissière de plus en plus flagrants sur un grand nombre de mois de l'année sur le Blavet.
- 14 janvier 2021 : l'arrêté préfectoral précisant un « Vu le rapport et les conclusions remis par le commissaire enquêteur le 15 octobre 2020 et adressés au pétitionnaire le 20 octobre », un « Vu la lettre du 17 septembre 2020 du président de la Région Bretagne sollicitant un sursis à statuer sur le projet pour lui permettre d'organiser une réunion sur site en présence des acteurs concernés et de faire un point sur les centrales existantes sur le Blavet avec le gestionnaire EDF » et un « Considérant prenant en compte la demande de sursis à statuer à la demande de la Région en sa qualité de propriétaire et gestionnaire du barrage de Mané Er Vern » stipule que le délai de décision relative à la demande d'autorisation départementale susvisée, présentée par la société Lanergie 1 en vue de créer et d'exploiter une centrale hydroélectrique au barrage de Mané Er Vern est prorogé jusqu'au 19 septembre 2021
- 14 septembre 2021 : le nouvel arrêté préfectoral précisant un « Vu la lettre de 8 septembre 2021 par laquelle la société Lanergie 1 sollicite à nouveau la prorogation du délai de la phase de décision de 10 mois, afin de permettre à la Région Bretagne d'organiser une réunion sur site en présence de tous les acteurs

concernés... » et un « Considérant que la Région Bretagne en a été empêchée compte tenu du contexte sanitaire et de la tenue des élections régionales » stipule que « le délai de la phase de décision relative à la demande environnementale susvisée, présentée par la société Lanergie 1 en vue de créer et d'exploiter une centrale hydroélectrique au barrage de Mané Er Vern est prorogé jusqu'au 19 juillet 2022 »

Comme chacun le comprendra les collectivités piscicoles se sont mobilisées avec d'autres partenaires entre les deux arrêtés pour informer et questionner les candidats aux élections régionales sur leur positionnement quant à l'engagement de la Région Bretagne de mettre à disposition ce site pour une durée engageante de 40 ans pour ce projet contre versé dans le Pays de Lorient.

Gageons que cela aura été utile.

Récemment encore les associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Blavet et leur fédération départementale avait adressé un courrier cosigné à monsieur le préfet dans lequel nous attirions son attention sur le fait d'une part que la consultation à l'origine des deux reports n'avait pas eu lieu, d'autre part qu'un certain nombre d'éléments en lien avec l'actualité (ancienneté du projet -2016-, débit d'eau impacté par le réchauffement climatique, variation des niveaux d'eau préjudiciable à la faune et à la flore aquatique, équilibre financier du projet fragilisé, artificialisation supplémentaire du fleuve) et l'invitions à ne pas accorder l'autorisation sollicitée.

En réponse à notre interrogation au préfet du 20 juillet 2022 pour la suite donnée, la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) nous confirmait dès le lendemain que le porteur du projet, Lanergie 1 filiale de la SEM XSEA y renonçait. Dont acte et confirmation qu'une société d'économie mixte d'une collectivité publique se doit également de prendre en compte les évolutions d'avis différenciés émis au sein de son conseil d'administration.

Conclusion :

- **La mobilisation a été forte, le combat âpre et longtemps incertain avec pour nous un résultat que nous considérons comme très positif pour l'avenir du fleuve et de sa biodiversité. En sus, avec les premiers effets du réchauffement climatique, on voit bien qu'ils mériteront que soit engagé encore un peu plus demain qu'aujourd'hui, pour l'eau de son bassin et la ressource qu'elle apporte des actions ambitieuses et novatrices.**
- **La Région Bretagne sera interrogée en ce sens et nous ne serons certainement pas la seule force de proposition à le faire.**

Les signataires, président des collectivités piscicoles :

AAPPMA du Pays de Lorient : François LE SAGER

AAPPMA la Truite Baudaise : Jean Pierre FRANCOIS

AAPPMA La Gaule Melrandaise : Michel LE BRUSTIEC

AAPPMA du Pays de Pontivy : Eric SEGUET

FDAAPPMA du Morbihan : Pierrick COURJAL

AAPPMA Lorient

Le Président,

F. Le SAGER

AAPPMA Baud

Le Président

J.P. FRANCOIS

AAPPMA Melrand

Le Président

M. Le BRUSTIEC

AAPPMA Pontivy

Le Président

E. SEGUET

FDAAPMA56

Le Président

Pierrick COURJAL